

**COMPTE RENDU PARTIEL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 10 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix septembre, à 18 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de CINTRAY, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Frédéric GRAUPNER, maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Frédéric GRAUPNER, Éric DUMENIL, Isabelle MARTIN, Yvonne TREELS, Sébastien DAVID, Danièle DUMONTET, Thierry MESNARD, Adrien VOLANT, Claude JAMIN, Christelle GRAUPNER.

Était absente :

Louiza TROUILLET donne pouvoir à Yvonne TREELS

Secrétaire : Christelle GRAUPNER

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 23 juin 2020, signe du registre des délibérations

1. ADHÉSION À L'ACTION SOCIALE

Le maire informe le conseil municipal que le contrat d'action sociale du Pass Eurélien – NEERIA arrive à échéance au 31 décembre 2020 et ne sera pas renouvelé.

L'action sociale est une dépense obligatoire pour la commune.

Le centre de gestion ne pouvant proposer un autre partenariat, le maire propose d'adhérer au 1^{er} janvier 2021, au CNAS.

Après avoir pris connaissance des prestations du CNAS et analysé les différentes possibilités de mise en œuvre d'une action sociale.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2021.
- De verser au CNAS une cotisation correspondant à un forfait par agent.
- De désigner Mme Danièle DUMONTET, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la commune de Cintray au sein du CNAS.
- De désigner un délégué agent et un correspondant du CNAS parmi les personnels bénéficiaires du CNAS pour représenter la commune et assurer la gestion.

2. MISE EN PLACE DE LA CIID

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal, une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI.

A la demande de Chartres métropole, le conseil municipal doit délibérer sur son choix de proposer des membres ou pas.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne présenter personne.

3. APPROBATION DE LA CLECT DU 3 MARS 2020

Le maire informe le conseil municipal, lors de la CLECT du 3 mars 2020, suite au transfert de charges, des corrections sur certaines charges doivent être effectuées pour plusieurs communes.

Le conseil municipal doit délibérer concernant les :

- Décision n°2020-02 pour la gestion, l'entretien et la maintenance des bouches et poteaux d'incendie

L'attribution de compensation pour Cintray due à Chartres métropole était **fixée à 14 926,77 €, recalculée** elle sera de **15 674,10€**, soit une **augmentation de 391,30€** (7 poteaux d'incendies X 55,90€).

- Décision n°2020-03 pour l'archéologie préventive
(ne concerne que Chartres métropole)

La décision n°2020-01 pour la gestion des eaux pluviales urbaines nécessite un travail supplémentaire, des précisions ont été sollicitées auprès de la mairie.

Elle sera mise à l'ordre du jour de la prochaine CLECT, une fois les membres désignés.

Après avoir écouté les explications, **le conseil à l'unanimité,**

- **Approuve** les décisions n°2020-02 et 2020-03.
- **Prend note** du report de la décision n°2020-01.

4. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT

Le conseil municipal doit désigner un titulaire et son suppléant pour représenter la commune lors des réunions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le conseil après avoir délibéré nomme :

- Mme Isabelle MARTIN comme titulaire
- Mme Yvonne TREELS comme suppléante

5. QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES

- Le maire informe des subventions accordées sur les projets 2020.
- Le conseil municipal vote et décide d'annuler le repas des aînés prévu au mois de novembre 2020. Eu égard aux conditions sanitaires
- La rentrée scolaire s'est bien déroulée, quelques petits soucis au niveau des horaires du bus mais à ce jour, tout est rentré dans l'ordre. Il y a 20 élèves dans la classe de Cintray.
- La commune s'est abonnée à « Panneau Pocket ».

- Toute réunion publique supérieure à 10 personnes devra faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable en Préfecture.
- Une réunion d'information sur la fibre se déroulera le 22/09/2020 à 18h30 dans la salle Jean Ménard à Amilly.
- Un point a été fait avec Chartres Métropole et la gendarmerie pour les caméras de notre commune.
- Problème d'incivilité chez certains jeunes de la commune.
- Orange veut implanter des antennes pour la SNCF.
- Prévoir le changement des stores usés de l'école.
- Faire des devis pour l'achat de tables et de chaises pour la classe de Cintray.
- Achat éventuel à budgéter pour une climatisation portative pour les bureaux de la mairie.

La séance du conseil est levée à 20h00.

Le maire



Frédéric GRAUPNER